



**RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION,
DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'APF - Hoi An (Vietnam) - 10-12 avril 2010
PARTICIPANTS	- M. Bertrand St-Arnaud, député de Chambly, vice-président de la Section du Québec de l'APF, rapporteur de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles - M. Daniel Cloutier, responsable du service des affaires bilatérales et européennes de la Direction des relations interparlementaires et internationales, coordonnateur de la <i>Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles</i> (CIDEDEC).
CONTEXTE	- La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles est l'une des quatre commissions permanentes de l'APF. Les commissions se réunissent deux fois par année, à savoir une fois la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle. - La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles examine les questions relatives à la diversité des expressions culturelles, le rayonnement de la langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel. - La dernière réunion de la Commission a eu lieu à la veille de la 35^e Session plénière de l'APF, à Paris en juillet 2009. - La Section du Québec occupe un poste de rapporteur au sein de cette Commission.
THÈMES	- Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA - Le projet de protocole d'entente entre l'APF et ONUSIDA - L'éducation relationnelle, affective et sexuelle des filles et des garçons comme instrument de lutte contre le VIH/SIDA - L'éducation dans la Francophonie : défis et priorités - La mise en oeuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles - La Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEDEC, Québec 2011)
THÈMES (SUITE)	- Les droits intellectuels dans la Francophonie - Les programmes de l'OIF dans la région Asie-Pacifique.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone.
- Faire valoir la position de la Section du Québec sur les thèmes à l'ordre du jour.
- Présenter un rapport sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Promouvoir la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEDEC) qui aura lieu à Québec les 2 et 3 février 2011.
- Inviter les membres de la Commission à organiser la prochaine réunion intersessionnelle à Québec en janvier 2011, en marge de la CIDEDEC.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Le rapporteur de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) a présenté un rapport de suivi sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée sous l'égide de l'UNESCO et entrée en vigueur en 2005.
- La Commission a pris acte de la tenue à Québec en février 2011 de la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEDEC). Cette Conférence sera organisée conjointement par l'Assemblée nationale du Québec et l'APF, en partenariat avec l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La Commission a par conséquent accepté la proposition du rapporteur de tenir sa réunion intersessionnelle de 2011 à Québec en marge de cette Conférence.
- Le rapporteur est également intervenu sur le thème de la situation du français dans les enceintes internationales et a proposé l'audition, à Québec en 2011, de représentants de l'observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (Université Laval) et de l'OIF.
- La Commission a donné le mandat à la Section québécoise de collaborer sur un texte portant sur la diversité des expressions culturelles devant être incorporé à l'Avis de l'APF qui sera présenté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, prévu à Montreux, du 22 au 24 octobre 2010.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 605,02 \$
- Transport	20 759,35 \$
Total	24 364,37 \$